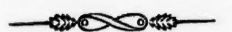
SOCIETE' D'AGRICULTRE DE QUEBEC.



Assemblée du Comité, 26 *Juin*, 1819.

JOSEPH PLANTE', Ecuyer, Président de la Société à la Chaire.

LE Comité, croiant qu'il seroit avantageux que quelques-uns de ses membres assistassent aux Exhibitions dans les Comtés, ayant été instamment sollicité de le faire par les Sociétés établies et par plusieurs des agens, a prié les Messieurs suivants de vouloir bien se charger de ce service, savoir:

Mr. le PRESIDENT et Mr. BELANGER, membre du comité, au Cap Santé le 12 Juillet, et à St. Antoine le 19.

Mr. WILSON, Trésorier, Mr. NEILSON, Vice-Président et Mr. J. LANGEVIN, membre du comité; à Ste. Marie Nouvelle Beauce le 14 Juillet, à St. Valier le 16, à l'Islette le 19, à la Rivière Ouelle le 21, à la Rivière du Loup le 23.

Messrs. ANDERSON, POZER et DURETTE, membres du comité, à St. Jean Isle d'Orléans le 14, a Ste. Anne du Nord le 16, à la Baie St. Paul le 19.

Ces Messieurs ayant accepté, il a été

Ordonné, que Mr. le Trésorier, remette entre leurs mains les sommes nécessaires pour payer les prix qui pourront être décernés aux dits Exhibitions et Concours.

Mr. Neilson ayant été prié par le comité d'amener avec lui, son laboureur, *Richard Coughtrie*, homme expert, qui a obtenu le prix de labour à Québec l'année dernière, y a consenti et doit l'amener en conséquence.

Résolu, que tous les agens de la Société dans chaque comté, soient priés de se trouver aux exhibitions; et qu'il leur soit recommandé de faire annoncer de nouveau, sans délai, aux portes des Eglises de leurs Paroisses, les prix pour les comtés, les conditions, le lieu, le jour, et l'heure de l'exhibition, tels que fixés dans l'annonce du 8 Mai dernier, et de transmettre avant le 10 Juillet, à Mr. Langevin à Québec, la liste des personnes qui veüient concourir pour les prix.

Résolu, que l'agent le plus près du lieu de l'exhibition pour chaque comté, soit autorisé et prié de se pourvoir d'un terrein suffisant près de l'Eglise pour tenir l'assemblée et faire l'essai de labour.

Mr. Wilson ayant représenté qu'il n'a pu encore acheter le bled d'automne qu'il étoit autorisé à acheter pour être distribué dans les comtés;

Ordonné, qu'il fasse la distribution de la quantité qu'il a en sa possession, au *proratâ* de ce qui a été déjà fixé.

Ordonné, que le Sous-Secrétaire transmette à chaque Agent encore deux Copies de l'Annonce des Prix du 8 Mai dernier, une Copie des Procédés ci-dessus et un Extrait des Minutes du 11 Juin dernier.

Par Ordre,

EXTRAIT des Minutes du Comité du 11 *Juin* 1819.

LE Comité considérant que l'Etablissement des Sociétés d'Agriculture, dans les différens Comtés, est un des moyens des plus efficaces d'encourager les progrès de l'Agriculture, juge qu'il seroit convenable lorsque l'on fera des distributions de Grains ou Graines, d'en donner à chacune de ces Sociétés, une quantité égale à celle que l'on distribuera dans chaque Paroisse, pour en être disposé par elle de la manière qu'elle jugera à propos.

EN CONSEQUENCE—Résolu qu'à chaque distribution de Grains et Graines, y compris celle ci-dessus mentionnée, il en soit envoyé une quantité double à chacune des dites Sociétés ainsi établies et en correspondance avec cette Société.

Que toutes communications soient adressées à FRANÇOIS XAVIER VAILLANCOURT, Notaire, appointé Sous-Secrétaire, chez Mr. PLANTE', Président de la Société.

Par Ordre du Comité,

Sous-Secrétaire.